

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Lundi 6 mars 2023

Bail administratif : Gîte Municipal /
SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux
Demandes de subventions : Vidéo protection /
Fête Médiévale

SOMMAIRE

I – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2022

II – Bail administratif Gîte Municipal avec la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux

III – Questions diverses

1. Demande de subvention pour la vidéo protection auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R
2. Demande de subvention pour la vidéo protection auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics »
3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hivernal 2022 / 2023
4. Demande de subvention au Conseil Départemental / Fête médiévale 2023 au Château de la Chèze
5. Demande de Subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes / Fête Médiévale 2023 au Château de la Chèze

IV – Communications

SEANCE du 6 mars 2023

Date de la convocation : 28 février 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme **PINET** Monique, M. **CHEYTION** Antony, Mme **ROURE** Marie-Christine, M. **CUMIN** Gérard, Mme **CHANEAC** Brigitte, Mme **GRATESOL** Nicole, M. **CROS** Pierre, M. **RICHARD** Frédéric, Mme **LABAUNE** Sophie, M. **MARION** Jean François, Mme **AUBERT** Yolande, M. **SANIEL** Jean-Paul, Mme **SECCO** Brigitte, M. **BOUCHARDON** Thierry.

Procurations :

M. SERRE Denis à M. CUMIN Gérard, Mme HORNEGG Johanna à Mme ROURE Marie-Christine, M. PERRIN Roger à M. CHEYTION Antony, Mme ARNAUD Karine à Mme ROURE Marie-Christine, Mme PLANTIER Honorine à Mme PINET Monique, M. CLAVEL Christophe à Dr CHABAL Jacques, Mme FONTANEL Sophie à Mme GRATESOL Nicole, Mme BOS Elise à Mme SECCO Brigitte.

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Thierry.

Assistaient également à la séance :

- Sylvie **LAVIS**, Directrice Générale des Services
- Christophe **CHAMBON**, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire remercie tous les membres présents à la première séance du Conseil Municipal de l'année. Il précise que les résultats budgétaires 2022 ne peuvent pas être communiqués, ce jour, car la commune attend la validation des comptes financiers uniques définitifs. Le Maire remercie la Directrice Générale des Services qui a dû refaire trois fois le bilan de l'année. Le Service de Gestion Comptable de Privas n'avait pas transmis, en temps opportun, les dernières modifications à la commune. Néanmoins, la commune a l'obligation de réunir une séance du Conseil Municipal, par trimestre.

I – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 21 décembre 2022, par **23** voix pour.

II – Bail administratif Gîte Municipal avec la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances à exposer ce dossier.

Monsieur Gérard CUMIN indique que les projets de bail et de délibération étaient annexés à la convocation.

La SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux a sollicité, à nouveau, la commune en vue de louer le gîte municipal à Vialon, pendant la durée d'ouverture du camping, soit du 1er avril au 30 septembre 2023.

Monsieur Gérard CUMIN propose qu'en raison de l'inflation, le montant du loyer soit augmenté et fixé à 60 euros par mois, au lieu de 50€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire
- **D'APPROUVER** le projet de bail administratif d'une durée de 6 mois au profit de la SARL Camping du Cheylard sur Eyrieux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toute démarche et à accomplir toute mesure de nature à exécuter la présente délibération.

Les autres articles du bail restent inchangés.

Monsieur Frédéric RICHARD indique que le propriétaire a repris les travaux de terrassements.

Monsieur Le Maire souligne que M. Théodore GRANIER continue de se battre. Mais, face au refus de Groupama de l'assurer, il ne peut plus bâtir son restaurant alors qu'il a obtenu le permis de construire.

III – Questions diverses

Monsieur Le Maire donne la parole à l'Adjoint aux Finances pour présenter les différents points.

1. **Demande de subvention pour la vidéo protection auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R**

Monsieur Gérard CUMIN affirme que les deux projets de délibération ont été transmis avec la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN rappelle que le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité le 27 septembre 2021, pour installer la vidéo protection sur la Commune et réaliser un audit de sûreté par le référent de la Gendarmerie. Ce dernier a défini les divers endroits à protéger.

Monsieur Gérard CUMIN précise qu'après projection de l'audit en Mairie, la commune a lancé et attribué une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAS Activ Ingénierie. Ce Bureau d'Etudes a établi le dossier de demande d'autorisation d'un système de vidéo protection pour avis de la Préfecture et à estimer le coût de l'opération prévue en deux tranches.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) pour la tranche 1.

Monsieur le Maire suggère de solliciter une aide à un taux maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIT qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection sera prochainement déposée en Préfecture.

SOLLICITE l'attribution de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2023 au taux maximum, pour la tranche 1.

S'ENGAGE à financer le solde de la dépense.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

PRECISE que ces dépenses seront prévues aux budgets 2023 et 2024.

Madame Sylvie LAVIS confirme que deux tranches sont prévues : la tranche ferme, la plus importante et plus onéreuse, sera budgétisée en 2023 et la tranche optionnelle sera prévue au budget 2024.

Madame Sylvie LAVIS mentionne que les demandes de subvention présentées aujourd'hui, ne concernent que la tranche ferme. Si la tranche optionnelle vient à être actée, deux nouvelles demandes de subvention devront être soumises au vote du Conseil Municipal.

2. Demande de subvention pour la vidéo protection auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics »

Monsieur Gérard CUMIN ajoute que le projet de vidéo protection est également susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « *Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics* », pour la tranche 1.

Monsieur le Maire propose de solliciter un soutien financier, auprès de la Région, à un taux maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIT qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection sera prochainement déposée en Préfecture.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » - Exercice 2023 au taux maximum, pour la tranche 1.

S'ENGAGE à financer le solde de la dépense.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

PRECISE que ces dépenses seront prévues aux budgets 2023 et 2024.

Monsieur Gérard CUMIN signale que les deux subventions ne seront pas cumulables.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hivernal 2022 / 2023

Monsieur Gérard CUMIN indique que le projet de délibération était joint à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN rapporte que comme chaque année, la commune doit anticiper la demande de subvention en cas d'éligibilité. Le montant est calculé sur la base de 50% du coût TTC des travaux réalisés sur la voirie communale par une entreprise privée et par l'acquisition de fournitures particulières (sel, abrasif...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche pour les travaux de déneigement réalisés dans le courant de l'hiver 2022/2023 sur la voirie communale

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame Monique PINET relève que, cet hiver, la neige n'est pas vraiment tombée et que la subvention ne sera peut-être pas versée.

Monsieur Christophe CHAMBON répond qu'un minimum d'aide est alloué, chaque année, pour les fournitures (sel notamment).

4. Demande de subvention au Conseil Départemental / Fête médiévale 2023 au Château de la Chèze

Monsieur Gérard CUMIN mentionne que le projet de délibération et le plan de financement prévisionnel étaient annexés à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN signale que, depuis la 1ère édition, le Conseil Départemental alloue une subvention de 1000 € à la collectivité. La fête médiévale sera reconduite les 15 et 16 juillet 2023. Le budget prévisionnel a été fixé à 18 770€.

Monsieur Gérard CUMIN rappelle que la Ville travaille toujours avec les mêmes prestataires depuis la première édition, à savoir ESCOSSOR et DIMENSION PLUS.

Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention, la plus élevée possible, auprès du Département, pour l'édition 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une participation la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et dans le cadre du Fonds d'initiatives locales.

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de dépenses afférentes aux travaux sur le budget communal.

DECIDE D'IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

Madame Brigitte CHANEAC annonce que, cette année, deux groupes de musiciens participeront à la Fête car ils seront logés à l'Ecole publique. Ainsi, le prestataire peut réduire ses frais d'hébergement et proposer deux groupes au lieu d'un, à la collectivité.

Madame Brigitte CHANEAC annonce que, courant mars, une réunion avec les bénévoles aura lieu pour l'organisation de la Médiévale 2023.

5. Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes / Fête Médiévale 2023 au château de la Chèze

Monsieur Gérard CUMIN indique que le projet de délibération et le plan de financement prévisionnel étaient joints à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN souligne que, depuis la 1ère édition, le Conseil Régional octroie une aide financière de 1500 € à la collectivité. La fête médiévale sera reconduite les 15 et 16 juillet 2023.

Le budget prévisionnel s'élève à 18 770€.

Monsieur le Maire suggère de déposer une nouvelle demande de subvention, la plus élevée possible, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour l'édition 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une participation la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

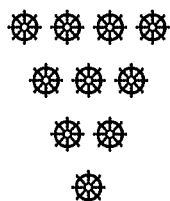
APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de dépenses afférentes à cette manifestation sur le budget communal.

DECIDE D'IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune

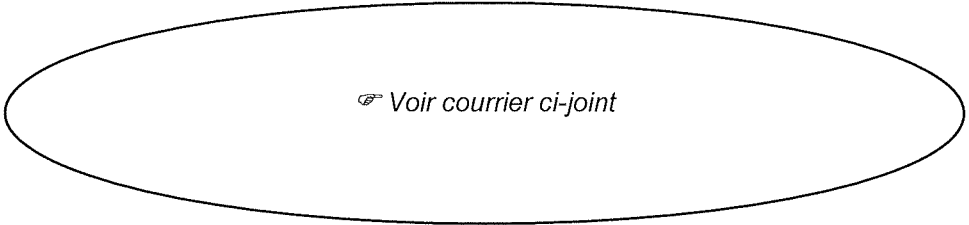
Madame Brigitte CHANEAC remarque que le budget du prestataire n'a pas augmenté depuis la première édition, soit 8 870€.

Monsieur le Maire confirme et précise que le prestataire propose toujours des activités et des animations de qualité.



IV – Communications

a) Nouveaux horaires de la Poste



☞ Voir courrier ci-joint

b) Ouverture d'une Antenne LOCAUTO et LOCAMOB

Cette action est gérée par la Mission Locale et Mobilités 26/07. La Mission Locale est chargée d'assurer l'accueil, l'information, l'orientation, la formation et l'accompagnement de tous les jeunes de plus de 16 ans et de moins de 25 ans qui ne sont pas scolarisés.

Mobilités 26/07, association labellisée mobilité insertion, permet l'accès aux moyens de déplacement (mise à disposition de véhicules : cyclomoteur et voiture).

Au Cheylard, un scooter et une Panda sont à disposition. Depuis sa mise en route, le service fonctionne parfaitement.

c) Réunion du Centre Communal d'Action Sociale avec les Assistances Sociales du Centre Médico-Social

Madame Marie-Christine ROURE explique que les Assistances Sociales travaillent en binôme sur les secteurs du Cheylard, Saint-Sauveur-de-Montagut et Lamastre. De nombreux professionnels sont présents à leurs côtés. Pour les secours d'urgence, le Secours Catholique est très souvent sollicité en premier lieu.

Mais, en principe, les Assistances Sociales reçoivent les personnes en difficultés, constituent un dossier. Ensuite elles le transmettent au CCAS, qui décide, à son tour, d'attribuer (ou non) une aide à l'intéressé.

Madame Marie-Christine ROURE leur a signalé que le CCAS du Cheylard ne domiciliait plus les personnes sans domicile fixe. Une rencontre entre les Assistances Sociales, les Restos du Cœur et le CCAS devrait être planifiée prochainement.

Pour information, le Département a mis en place un centre de santé sexuel, composé d'une conseillère conjugale, d'un médecin gynécologue et d'une sage-femme. Ils interviennent dans les collèges, IME, ESAT.

d) Comité de Jumelage

Madame Brigitte CHANEAC affirme que les inscriptions pour le week-end de l'Ascension en Allemagne, sont normalement terminées.
A ce jour, 75 personnes sont inscrites.

Si des personnes sont intéressées, la participation en car s'élève à 100€ par personne et 10€ par personne pour le plateau repas.

Vous pouvez déposer, dans les meilleurs délais, le chèque dans le casier du comité du Jumelage en Mairie.

e) Réussite au concours d'ATSEM de Claire VAN BEEK

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal félicitent vivement Claire VAN BEEK pour sa réussite au concours d'ATSEM en décembre 2022 et pour son travail, à l'Ecole Maternelle Publique.

f) Expo « Froid »

Madame Monique PINET rappelle que Monsieur Bruno MAQUART, Président d'Universciences (« *La Vilette* » et le « *Palais de la Découverte* »), participait, le 16 février dernier, à l'inauguration de l'Exposition « Froid » à L'Arche des Métiers. Cette exposition a été présentée à Paris, en Corée du Sud et la Suisse...

Elle propose une série de repères autour du thème du froid, que ce soit naturel ou fabriqué. Elle en profite pour lancer une série de défis pour le vivant, pour la société et pour la science.

Une exposition à visiter et à faire visiter aux enfants à partir de 10 ans avant le 4 novembre 2023 !

Le CCSTI de l'Ardèche est intervenu à l'Université de Lyon et Clermont-Ferrand et devrait agir prochainement auprès de l'AMCSTI à Bastia. C'est vraiment une reconnaissance du Travail en Val'Eyrieux.

M. Bruno MAQUART a été agréablement surpris par ce que se passe sur le territoire communal et intercommunal.

Monsieur le Maire lui a remis la médaille d'honneur de la Commune.

M. MAQUART, concluant « *la Culture du XXIème siècle sera scientifique* ».

g) SPIC Energies Renouvelables

En 2022, l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment de l'ancien IREB, a permis d'obtenir une recette d'EDF de 2223.62€. En 2021, elle ne représentait que 1 725.82€.

L'ensoleillement a été bénéfique.

h) Petites Villes de Demain / Lancement des études urbaines

Le 15 février dernier, les Elus du Cheylard ont rencontré le Groupement SINOPIA / CITTANOVA / EBULIS pour lancer les études urbaines.

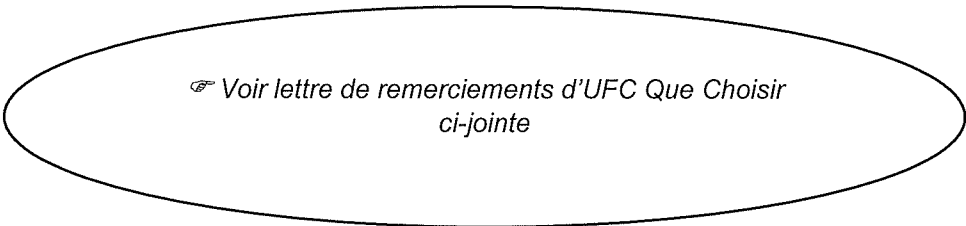
Dans les 6 mois, un diagnostic et un plan-guide seront réalisés afin de spatialiser et hiérarchiser les actions de la commune dans le temps. Le Cheylard doit rester bourg-centre et doit fonctionner grâce aux complémentarités entre la commune, Saint-Agrève (bourg secondaire), Saint-Martin-De-Valamas et Saint-Pierreville.

De plus, le problème de démographie au Cheylard doit être réfléchi davantage de manière à ce que les gens viennent s'installer chez nous et restent pour le travail.

Les Petites Villes de demain, l'OPAH et l'ORC proposent une configuration de projets de qualité.

i) UFC/Que Choisir

Le Conseil Municipal félicite UFC que Choisir pour ses permanences au Cheylard car ses réflexions sont augmentées et dispose d'une bonne réalité du commerce.

 Voir lettre de remerciements d'UFC Que Choisir
ci-jointe

j) Sécurité au Cheylard

Monsieur le Maire déclare que l'Etat a le devoir d'assurer la sécurité et la sûreté des biens et des personnes.

Mais la Ville du Cheylard a mis en œuvre **une politique de sécurité et sûreté**, grâce à un travail conjoint entre la Police Municipale, la Gendarmerie et les services municipaux :

- Une convention de partenariat a été signée avec la Gendarmerie
- La Ville du Cheylard a signé une convention avec le Procureur pour la procédure de rappel à l'ordre (procédure simplifiée suite à un dépôt de plainte de la commune).
- La Gendarmerie organise des conférences (ex : cyberattaque) pour les Elus, les Commerçants...
- La vidéo protection est en cours d'étude

k) Résidence d'artistes du 3 au 19 avril

« Le fil d'Ariadne » sur une idée de Raphaël Benedetti, spectacle mêlant danse, musique, esthétique, théâtre.

Avant la représentation finale qui sera donnée le 15 avril à 20h30, salle de La Palisse, les artistes en résidence accueilleront les scolaires et le public pendant les 12 jours de création et répétitions. Un clin d'œil sera fait à l'activité du bijou durant le spectacle.

Ateliers avec scolaires : semaine du 3 au 7 avril

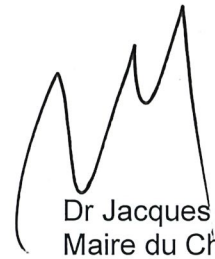
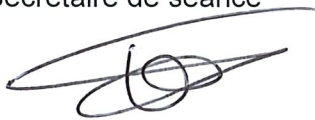
Répétitions en public :

mercredi **5/04** à 15H, vendredi **7/04** à 18H

mercredi **12/04** à 15H, vendredi **14 /04** à 18H

Fin de séance à 19 h 30.

M. Thierry BOUCHARDON
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

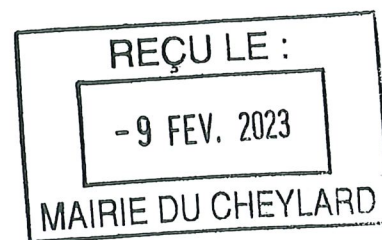


Pièces jointes :

- ➔ Nouveaux horaires de la Poste
- ➔ Lettre de remerciements UFC Que Choisir



Monsieur Florent
SENTENAT
DIRECTEUR DE
SECTEUR
DE TAIN L'HERMITAGE
TEL : 07 84 29 96 62



Monsieur le Maire
CHABAL JACQUES
Place De L'Hôtel de Ville
07160 Le Cheylard

Tain L'Hermitage, le 07/02/2023

Objet : Mise en application des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente vous confirmer le changement des horaires d'ouvertures du bureau de poste de Le Cheylard comme annoncé lors de notre précédent échange par courrier.

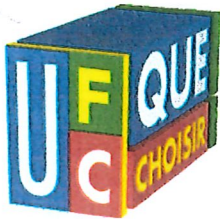
A compter du 03 Avril prochain nous adopterons donc les nouveaux horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et Vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

et le mercredi et samedi de 09H00 à 12H00

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Florent SENTENAT
Directeur de secteur
Tain L'Hermitage



Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir de l'Ardèche



Aubenas, le 23 février 2023

Mairie de LE CHEYLARD
Place de l'Hôtel de Ville

07160 LE CHEYLARD

Objet : Permanence UFC-Que Choisir

Monsieur le Maire,

J'ai eu l'occasion de me rendre mercredi 22 février dans votre Mairie à une permanence de nos collègues qui représentent notre association dans votre secteur.

Nous avons accueilli Roselyne RISSON nouvelle bénévole qui fera partie de l'équipe avec Dominique PITT et Bernadette ROCHE.

A cette occasion nos collègues m'ont chargé de vous remercier pour avoir accepté cette permanence et pour l'accueil et l'amabilité de vos collaborateurs qui accueillent et guident les consommateurs vers notre permanence au 1^{er} étage.

Nous vous serions reconnaissant de leur transmettre tous nos remerciements.

De plus le bureau mis à disposition ponctuelle les mercredis matin au premier étage permet aux consommateurs de nous exposer des litiges en toute confidentialité, ce qui constitue pour nous une condition essentielle, compte tenu de l'engagement de confidentialité dont doivent faire preuve tous nos bénévoles (engagement écrit et signé)

Par la présente et au nom de notre association, je me joins à mes collègues pour vous exprimer tous nos remerciements et souhaiter que cette solution reste pérenne.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Jean-Marie DELDON, président
UFC Que Choisir de l'Ardèche

Maison des Associations - Place de la Gare - 07200 AUBENAS

Tel : 04 75 39 20 44 - Email : ufc.ardeche@orange.fr

Association loi 1901 - Code APE : 913E - SIRET : 487 446 452 00012